

L'ACTION INTERNATIONALE

Une option considérée par plusieurs états est une déclaration internationale sur la possession des armes à feu par les civils. La vocabulaire utilisé doit être considéré attentivement mais un bon départ serait d'utiliser la résolution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale des Nations Unies de 1997, et y ajouter des points sur la prohibition des ventes et de la possession des armes d'assaut militaires. Les recommandations qui ont été adoptées sont consistantes avec les politiques canadiennes et incluent :

- *Adopter une nouvelle définition de contrôle des armes à feu nationales qui intègre la définition des armes à feu de petits calibres et armes légères.* Harmoniser la définition des armes à feu avec la définition des armes légères est important afin de développer une stratégie cohérente qui adresse les problèmes de commerce illicite «dans tous ses aspects». La conférence internationale des experts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur la problématique de la prolifération, circulation et trafic des armes légères et de petits calibres a suggéré qu'il devrait y avoir une attention sur une seule définition acceptée des armes légères basée sur la synthèse de la définition utilisée par le Panel de l'ONU sur les armes légères et celle utilisée dans le Protocole des armes à feu. Le terme «armes à feu» englobe une variété d'armes telles : «révolver et pistolet; carabines et fusils; mitrailleuse; arme d'assaut; mitrailleuse légère». ¹ Les efforts pour différencier les armes légères en mettant l'accent sur les «spécifications militaires» rendent l'exercice compliqué et de la coordination est nécessaire. ²
- *Interdire la vente et la possession civile non réglementée des armes de style militaires incluant les armes semi-automatiques qui peuvent être converties en armes entièrement automatiques et en des variations semi-automatiques des armes militaires.* Il y a eu une mise en œuvre effective de cette interdiction dans certains pays tels le Canada et la Cambodge. Il est important de développer des normes auxquelles la possession des armes d'assaut est perçue comme indésirable et inappropriée. Les définitions posent un défi de taille. Plusieurs pistolets semi-automatiques étaient désignés originellement pour des fins militaires. Travailler sur le vocabulaire est essentiel. Interdire la vente et la possession civile non réglementée des armes de style militaires incluant les armes semi-automatiques qui peuvent être converties en armes entièrement automatiques et en des variations semi-automatiques des armes militaires avec des traits militaires tels des chargeurs à grande capacité. ³
- *Adopter des régimes de régulations nationales consistantes à la Commission des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice criminelle de 1997,* incluant l'émission de permis, l'enregistrement, l'entreposage sécuritaire, les contrôles sur l'importation/l'exportation et les pénalités criminelles appropriées. (voir Appendice 1 pour plus de détails)
- *Assurer que les mesures nationales incluent une emphase particulière sur la prévention de la violence contre les femmes.*
- *Assurer que les mesures nationales incluent aussi des efforts pour réduire les incidents de violence par armes à feu chez les jeunes.*

¹ UN Expert on Small Arms cited in Joseph Di Chiaro (1998) «Reasonable Measures : Addressing the Excessive Accumulation and Unlawful Use of Small Arms », Bonn International Centre for Conversion (BICC).

² Cukier, Wendy (1998) «International Fire/Small Arms Control : Finding Common Ground», Canadian Foreign Policy, 6 (1) 73-89.

³ Pour plus de discussions sur le sujet de la définition du terme voir W. Cukier. The Feasibility of Increased Restrictions on the Civilian Possession of Military Assault Weapons at the Global Level. Research Report Prepared for The Peacebuilding and Human Security :Development of Policy Capacity or the Voluntary Sector Project for the Canadian Peacebuilding Coordination Committee (CPCC).

- *Adopter des procédures de mise en oeuvre sévères incluant l'application, la poursuite judiciaire et les stratégies policières alternatives.*
- *Collaborer régionalement pour réduire les chances que les armes à feu se déplacent des régions peu réglementées.*
- *Collaborer pour développer des initiatives communautaires pour réduire la demande.*
- *Offrir périodiquement des amnisties et des mesures pour encourager la collection et la destruction des armes non voulues, non nécessaire et illégales.*
- *Appointer un conseiller au désarmement et aux procédures de paix/missions de l'ONU pour examiner les opportunités pour améliorer les lois nationales.*

Les autres recommandations qui ont été faites incluent des propositions telles l'interdiction aux civils de posséder des armes de poing et des armes semi-automatiques, limiter le nombre d'armes à feu ou quantité et type de munitions un individu peut posséder, et créer des «zones sans armes à feu», etc.